

N° 608

du 31  
MAI  
2013



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Construction du 3ème quai, extension et modernisation du terminal à conteneurs

## Les administrateurs du Port autonome de Lomé visitent le chantier

P.4 Lancement de Togo Invest SA

# Faure Gnassingbé fixe les orientations de la Holding d'Etat

P.7 Moov-Togo étend son implantation à Lomé

## Une nouvelle franchise à Adidogomé



Faure Gnassingbé, Président de la République

P.3 Pour la valorisation des boues de vidange

## La BAD soutient un projet d'installations sanitaires à Sokodé

P.3 Nouvelle modification en vue, deux mois après l'avis du juge constitutionnel

## La HAAC garde le pouvoir de suspendre des médias, agences de production et vidéoclubs incriminés

P.3 Dans le prolongement de la démarche du Gouvernement togolais

## La mise en place d'un Système Intégré d'Information sur l'Eau au Togo entamée

moovinternational  
Profitez du meilleur tarif vers l'étranger!  
no limit

\*Vers l'Europe, l'Amérique, l'Asie et les filiales Moov (Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, RCA, Niger, Nigéria)

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat



# PA-LUNION

www.pa-lunion.com





**DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO  
(TOGO TELECOM)**

**Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel  
Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP**

Date de lancement de l'Avis : **26 avril 2013**

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser des correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228. 22 21 03 73

Adresse électronique : [mbanezi@togotelecom.tg](mailto:mbanezi@togotelecom.tg)

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30 et de 15h à 17h00**.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

**Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :**

a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;

b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;

d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;

e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;

f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;

g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

**Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:**

a) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;

b) Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;

c) Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;

d) L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

– Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;

– Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la

moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de **Sept (07)** mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la Direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP : 333 Lomé – Togo

Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG

Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : [spdgtgt@togotelecom.tg](mailto:spdgtgt@togotelecom.tg)

Site Web: [www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.

9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **11 Juin 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **11 Juin 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

**Le Directeur Général,  
Pétchétibadi BIKASSAM**

Nouvelle modification en vue, deux mois après l'avis du juge constitutionnel

## La HAAC garde le pouvoir de suspendre des médias, agences de production et vidéoclubs incriminés

Late Pater

La première tentative n'a pas marché ; elle a été rejetée par les organisations nationales et internationales de défense des journalistes. Sur saisine du Président de la République, le juge constitutionnel a dû rendre le 20 mars 2013 une décision toute limpide appelant le Gouvernement à garder à l'esprit la distinction entre les mesures de suspension qui sont des mesures administratives et celles qui sont des interdictions relevant non de la compétence d'une autorité administrative indépendante, en l'occurrence la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), mais des juridictions. Le tout sur la base de l'article 26 alinéa 3 de la Constitution qui énonce in fine que « l'interdiction de diffusion de toute publication ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision de justice ». Du côté du Gouvernement, on croit dur que cette fois-ci sera la bonne. Réuni en conseil des ministres le 24 mai 2013, il examine et adopte un avant-projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2009-029 du 22 décembre 2009 relative à la HAAC, sur présentation du Secrétaire Général du Gouvernement. Et suivant le communiqué officiel, ce texte permet « d'opérer les corrections par rapport à la décision de la Cour constitutionnelle relativement au texte préalablement adopté par l'Assemblée nationale et ayant fait l'objet de contestation ».

Aussi peut-on lire que la Haute Autorité reçoit dépôt légal des publications nationales et étrangères mises en circulation au Togo, et communication des programmes et enregistrements des émissions audiovisuelles diffusées (article 26). Il est ajouté qu'en cas de retards répétés constatés du dépôt légal des publications nationales, elle met en garde par écrit la personne physique ou morale soumise à l'obligation de dépôt. « En cas d'inobservation pour trois parutions successives en ce qui concerne les publications nationales, la Haute Autorité décide de la suspension pour trois parutions du journal incriminé. En cas de récidive, la suspension peut aller jusqu'à six parutions ». Dans la nouvelle version de l'article 31, juste un déplacement de mots : « toute diffusion ou publication d'information appelant au tribalisme, au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance liée notamment au genre, à la religion, à la violence, à la rébellion, à la haine entraîne pour le média incriminé une suspension par la Haute Autorité de l'autorisation d'installation et d'exploitation ou du récépissé de parution conformément aux dispositions des articles 60, 62 et 63 de la présente loi ».

L'ancien article 58 octroyant à la



Djimon Oré, Ministre de la Communication

HAAC le pouvoir de retirer sans mise en demeure préalable l'autorisation ou le récépissé, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation ou le récépissé avait été délivré ou de faux et usage de faux constatés dans la constitution du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration de parution, a simplement disparu. Idem pour l'ancien article 61 où il était prévu que la HAAC adresse des mises en demeure aux agences de production, de publicité ou vidéoclubs. L'article 64 décrié est aussi supprimé.

Au niveau de l'article 60 nouveau, la poire des sanctions est divisée en deux. En cas d'inobservation des recommandations, décisions et mises en demeure par les titulaires des autorisations d'installation et d'exploitation des sociétés de radiodiffusions sonores et de télévisions privées, la HAAC peut prononcer l'une des sanctions suivantes : une pénalité financière fixée sur la base d'un barème établi par la Haute Autorité en fonction de la taille du média concerné et dont le montant ne doit excéder 5% du chiffre d'affaires ; la suspension provisoire pour un mois au plus ou la suspension définitive d'un programme ou d'une partie du programme ; la suspension de l'autorisation pour un mois au plus ; la réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année. La différence étant que, pour aller au retrait de l'autorisation et au retrait de l'antenne, en cas d'atteinte à l'ordre public, la HAAC saisit les juridictions compétentes. La même gymnastique est observée au nouvel article 62 où le retrait définitif de l'autorisation avec saisie des équipements n'est prononcé que par les juridictions compétentes, après une mise en demeure restée sans suite aux directeurs, promoteurs des agences de production, de publicité ou fondateurs des vidéoclubs. Selon la gravité de la faute, la HAAC garde la main et peut infliger la suspension de l'autorisation pour un

mois au plus, la suspension de l'autorisation pour trois mois au plus, la réduction de la durée de l'autorisation dans la limite de six mois ou le retrait provisoire de l'autorisation pour une durée d'un an.

De la même façon, en cas d'inobservation des recommandations, décisions et mises en garde par les titulaires des récépissés de parution des publications, la Haute Autorité peut prononcer la suspension de parution pour quinze jours de la publication pour les quotidiens ou la suspension de parution pour un mois de la publication pour les autres types de publications (article 63 nouveau). « En cas d'extrême gravité et de récidive, le président de la Haute Autorité adresse une requête au président de la juridiction territorialement compétente qui prononce l'une des sanctions suivantes : la suspension de parution pour trois mois de la publication avec retrait de la carte de presse ; la suspension de parution pour six mois de la publication avec retrait de la carte de presse », précise le texte.

Enfin, avec l'article 65, il n'est plus fait injonction à la Chambre administrative de la Cour suprême de statuer dans un délai d'un mois, à la suite d'un recours en annulation des décisions de la Haute Autorité. Juste que le recours est fait dans un délai de cinq jours.

### Pour la valorisation des boues de vidange

## La BAD soutient un projet d'installations sanitaires à Sokodé

La Banque africaine de développement (Bad) va promouvoir l'assainissement urbain à Sokodé au Togo, et permettre aux populations de cette localité du centre du pays de bénéficier des toilettes par la valorisation des boues de vidange et le micro-crédit. Le projet s'est matérialisé par la signature, le 29 mai 2013 à Marrakech, au Maroc, en marge des assemblées annuelles de la banque, d'un protocole de don pour un montant total de 1,185 million

## Dans le prolongement de la démarche du Gouvernement togolais La mise en place d'un Système Intégré d'Information sur l'Eau au Togo entamée

Dans la droite ligne de l'application du Code de l'eau, l'Autorité publique ne cesse de mettre en place une série de structures dans le but d'une gestion efficace des ressources en eau du Togo. Le 21 septembre 2012, le conseil des ministres a mis une touche à l'ossature en adoptant par décret le Fonds de gestion intégrée des ressources en eau, et les redevances à collecter en matière de prélèvement et de rejet d'eau dans le milieu naturel. Ledit Fonds est un compte d'affectation spéciale destiné à financer les activités liées à la gestion des ressources en eau, notamment la planification participative au niveau des bassins et au niveau national, ou la police de l'eau, ou encore la protection des ressources en eau et les campagnes de sensibilisation des usagers. Il est souligné également l'inventaire des ressources en eau et la mise à jour du système intégré d'information sur l'eau, et l'appui au développement, à l'entretien et à l'exploitation des aménagements et ouvrages hydrauliques. Les ressources du Fonds sont constituées de subventions de l'Etat, de produits d'amendes infligées aux utilisateurs

et pollueurs, de financements provenant des institutions de coopération internationale ou toutes autres ressources légalement attribuées au fonds.

Aujourd'hui, la Banque africaine de développement (BAD) a fait un don au Gouvernement togolais afin de couvrir le coût du projet de mise en place d'un Système Intégré d'Information sur l'Eau (SIIEAU) au Togo. Et celui-ci a l'intention d'utiliser une partie des sommes pour financer les services de consultants pour la conception et la mise en place du Système. Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt vient d'être lancé et court jusqu'au 5 juillet 2013 au plus tard. Les services prévus comprennent la conception technique détaillée du système informatique, sur la base de l'architecture générale proposée dans l'étude de faisabilité, l'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'acquisition des équipements informatiques et des outils logiciels standards commerciaux, la récupération des données inventoriées dans l'étude de faisabilité et introduction de ces données dans la base de données du SIIEAU, la

définition des protocoles d'échange entre les principaux fournisseurs de données et réalisation des applications permettant des échanges automatiques, la réalisation d'un « portail d'informations » sur Intranet/Internet permettant de gérer des données numériques, cartographiques et documentaires, la formation des futurs administrateurs et utilisateurs du SIIEAU, la mise en service de l'ensemble du système et assistance pendant la période de garantie (1 an). Naturellement, les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles et procédures propres à la Banque Africaine de Développement.

### Construction du 3ème quai, extension et modernisation du terminal à conteneurs

## Les administrateurs du Port autonome de Lomé visitent le chantier

Une délégation des administrateurs du Port Autonome de Lomé conduite par le Président du conseil d'Administration Oulégouh Kéyéwa, a visité jeudi 23 mai 2013 en marge de leur conseil d'administration, le chantier du 3<sup>ème</sup> quai. Accompagné du directeur Général du port de Lomé, Fogan ADEGNON, ils ont constaté de visu l'état d'avancement des travaux de construction du 3<sup>ème</sup> quai, d'extension et de modernisation du terminal à conteneur.

Cette première visite a permis aux administrateurs du port de Lomé de cerner les contours du projet et d'évaluer à mi-chemin de la réalisation des travaux, son impact réel futur sur le trafic et la renommée du port de Lomé.

« Ce projet dont la réalisation était à 65% à la fin du mois d'avril », précise le chef projet infrastructure du groupe Bolloré au Togo, Christophe DEBEUF, « devra permettre à terme de doubler les capacités du port de Lomé ».



Les administrateurs du PAL et les responsables du Groupe Bolloré au Togo

Selon Charles Kokouvi GAFAN, PDG du groupe Bolloré au Togo, « la première phase des travaux du projet qui concernent la construction du quai, va s'achever vers la fin du mois d'octobre ; le quai pourra accueillir les premiers navires courant mois de novembre », a-t-il assuré. A terme, le nouvel ouvrage, un quai de 450 mètres, sera doté de cinq (5) portiques à quai pour augmenter la cadences des mouvements et 24

portiques de parc de type RTG ; 16 hectares de nouveaux terre-pleins vont être construits pour s'ajouter aux 20 hectares existants portant le total des terre-pleins à 36 hectares.

Les travaux de construction du troisième quai a permis de créer environ 300 emplois directs et indirects. De la main d'œuvre exploitée sur le chantier. Par ailleurs, fait remarquer, le PDG du groupe

suite à la page 4

## Constat de la Banque centrale au 1er trimestre 2013 au Togo Chute de l'indice de production industrielle, avec un taux d'utilisation des capacités établi à 61%

Jean Afolabi

Au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine, par pays, au premier trimestre 2013, l'indice de la production industrielle s'est accru, en glissement annuel, de 32,9% en Guinée-Bissau, 29,4% au Burkina, 14,3% en Côte d'Ivoire, 12,5% au Mali et 5,8% Niger. En revanche, l'indice a baissé au Bénin (-3,1%), au Sénégal (-2,4%) et au Togo (-1,7%). Au premier trimestre 2013, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises est ressorti à 68,7%, en hausse de 2,6 points par rapport au trimestre précédent. Comparé à la même période de l'année passée, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises est en recul de 1,8 point, indique la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

La hausse d'un trimestre à l'autre reflète notamment la progression enregistrée au Burkina (14,2 points), au Niger (8,1 points), au Togo (5,5 points) et au Burkina (4,9 points). Par pays, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises industrielles s'est établi à 82,0% au Niger, 70,3% en Côte d'Ivoire, 70,0% au Burkina, 69,3% au Bénin, 67,0% au Sénégal, 61,4% au Mali, 61,1% au Togo et 58,7% en Guinée-Bissau au cours de la période sous revue. L'enquête auprès des chefs d'entreprise indique que les coûts salariaux sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Quant aux effectifs employés, il est apparu une relative stabilité du personnel permanent dans les entreprises au premier trimestre 2013, alors qu'une tendance haussière des salariés non permanents est observée dans les entreprises.

D'une manière générale au sein



de l'Union, la production industrielle est estimée en hausse de 9,8% par rapport au quatrième trimestre 2012. Cette hausse saisonnière est imputable principalement à la branche manufacturière, qui a bénéficié de la disponibilité des produits de la campagne agricole. En effet, le dynamisme des industries manufacturières (+17,2%) est dû en grande partie aux unités de transformation alimentaire et boisson. Il s'explique également par l'activité accrue des unités d'égrenage de coton, dont la production est ressortie à 630.000 tonnes au Burkina, 450.000 tonnes au Mali et 250.000 tonnes au Bénin, soient des hausses respectives de 51,0%, 1,1% et 42,9%, par rapport à la campagne précédente. Cet accroissement de la production est liée, en partie, aux mesures prises par les autorités politiques d'augmenter les superficies cultivables et aux conditions météorologiques favorables.

En glissement annuel, la production industrielle est en augmentation, même si le rythme de progression a diminué. L'indice est ressorti en hausse de 2,1% en glissement annuel. La hausse de la production est apparue limitée dans le secteur «électricité, eau et gaz» mais relativement soutenue dans le secteur des industries manufacturières.

Dans la branche manufacturière, l'indice de la production est en hausse de 9,6%, en glissement annuel, au premier trimestre 2013. Cette évolution traduit le dynamisme des unités de transformation agroalimentaires dans presque tous les pays de l'Union, à la faveur de la hausse de la demande. Elle est également expliquée par un retour à la normale de l'activité de raffinage de pétrole, notamment en Côte d'Ivoire, où une meilleure situation financière du secteur a permis d'accroître la production de pétrole raffiné de 47,2%.

Dans le secteur des industries extractives, la production est en augmentation de 4,2%, en glissement annuel, influencée par le niveau de la production d'or au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Mali. Elle est due également à celle de l'extraction de pétrole brut et gaz en Côte d'Ivoire et à la production d'uranium au Niger.

Toutefois, en raison des difficultés rencontrées dans certains pays tels que le Bénin, la production dans le secteur de l'énergie ne s'est accrue que de 1,7% dans l'Union, bien qu'en Côte d'Ivoire, une hausse nette est observée en liaison avec le relèvement de la capacité de la production thermique d'électricité et du poste «Captage, Epuration et Distribution de l'eau».

## Construction du 3ème quai, extension et modernisation du terminal à conteneurs Les administrateurs du Port autonome de Lomé visitent le chantier

suite de la page 3

Bolloré au Togo, «ce projet permet un transfert de technologie, les équipes d'ingénieurs et de techniciens étant de composition mixte»; ce qui constitue un grand avantage pour le pays, a-t-il ajouté.

Les administrateurs du port après cette visite ont exprimé leur satisfaction et se sont dits

impressionnés par l'évolution des travaux. Le président du conseil d'administration du port de Lomé a félicité Togo Terminal, filiale du groupe Bolloré pour le respect des délais et s'est réjoui des opportunités qu'offre ce projet au port de Lomé.

Le projet de construction du troisième quai, d'extension et de modernisation du terminal à

conteneurs devra coûter un investissement de 300 milliards à Togo terminal, filiale du groupe Bolloré sur la période de la concession. Le Togo aura à la fin des travaux, un port moderne et compétitif et sera une porte d'entrée privilégiée pour les pays de l'hinterland.

mise à niveau est évalué à 2750 milliards de francs. L'année dernière, le Fonds d'entretien routier (FER) a emprunté 25 milliards de francs à un consortium bancaire comprenant Ecobank, Sgbc et Biao pour compléter son budget, basé sur la taxe spécifique unique indexée sur la vente des produits pétroliers à usage routier.

Cette année le FER, monte ses ambitions avec un projet de levée de fonds de 150 milliards de francs. Le dispositif institutionnel routier ivoirien comprend le FER chargé de la mobilisation des ressources et l'agence de Gestion des Routes (Ageroute) chargé d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets.

## Lancement de Togo Invest SA Faure Gnassingbé fixe les orientations de la Holding d'Etat

Togo Invest Corporation SA, holding d'Etat créée en novembre 2012 par décret, a tenu mardi à Lomé une réunion de lancement présidée par le chef de l'Exécutif Faure Gnassingbé. Conscient des contraintes qui pèsent sur les finances publiques togolaises, Faure Gnassingbé a recommandé à l'exécutif en charge du pilotage de ce dossier de mettre en œuvre des

Mais, plus encore, le chef de l'Exécutif a mis en garde sur l'impact des facteurs «risque pays» comme l'instabilité politique ambiante, les conflits sociaux... qui peuvent détourner les investisseurs de la destination Togo (PIB 2011 : 3,6 milliards de dollars) : «Ils ne viendront pas, si nous sommes continuellement dans l'instabilité politique ou dans les désordres

transformation structurelle de l'économie togolaise par la réalisation d'infrastructures, notamment un ambitieux projet de chemin de fer de 760 km devant relier la capitale Lomé à Cinkassé, un projet minier de grande ampleur, et le développement de la production d'électricité. «Ce projet, nous le savons ambitieux pour notre pays. Certains diraient qu'il est fou... parce que pendant ces 15



principes de gestion internationaux au sein de cette holding pour qu'elle gagne en crédibilité et attire des investissements privés. «Si cette holding n'est pas gérée en respectant les critères internationaux, il est sûr que nous ne pouvons pas attirer les investisseurs. Nous ne pouvons pas compter sur les ressources budgétaires pour financer de tels investissements. Nous avons besoin de l'apport des investisseurs privés», a expliqué le président.

social. Ils ne viendront pas, s'ils ne trouvent pas une main d'œuvre qualifiée dans notre pays». Depuis plusieurs mois, le pays vit une crise latente – faite de manifestations politiques et des revendications sociales à n'en point finir – qui lui est particulière notamment à l'approche des échéances électorales.

Togo Invest est une initiative présidentielle, composée de personnalités locales et étrangères, en vue de contribuer à la

dernières années, nous avons été habitués à ne plus rêver, à ne plus avoir d'ambition. Mais, nous croyons qu'avec l'aide des uns et des autres, nous pouvons réaliser ce projet», a ajouté Faure Gnassingbé.

Le Togo qui dispose d'un bon potentiel minier (phosphate, fer, calcaire, marbre, pétrole...) est maintenant conforme à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

## Besoins de liquidités bancaires

# Un montant de 128 milliards Cfa injectés dans les banques commerciales cette semaine

Par adjudications, les établissements de crédit du Togo se sont fait injecter 128,000 milliards de francs Cfa, valeur 28 mai 2013, par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). La première opération d'injection de liquidités à taux variables, à une semaine, porte sur un montant de 675,000 milliards de francs, dont 67,500 milliards pour le Togo. Elle arrive à échéance le 3 juin 2013, d'après la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 2,7504% à 2,8338%.

L'opération a enregistré la participation de trente-neuf établissements de crédit des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Outre le Togo, les banques du Burkina Faso s'adjugent 146,770 milliards. Elles sont suivies des établissements du Bénin et de la Côte d'Ivoire avec respectivement 143,800 milliards et 125,016 milliards. Viennent ensuite les banques sénégalaises et du Mali avec 86,777 milliards et 61,100 milliards. Le Niger s'en sort avec 31,500 milliards et la Guinée-Bissau 12,537 milliards.

Par ailleurs, l'institut d'émission de l'Afrique de l'ouest a procédé, toujours valeur 28 mai 2013, à une



adjudication à 28 jours d'un montant de 450,000 milliards, dont 61,600 milliards pour les banques du Togo. L'opération arrive à échéance le 24 juin 2013. Le taux marginal et le taux moyen pondéré ressortaient respectivement à 2,7706% et 2,8501%.

En tout vingt-neuf établissements bancaires de sept des huit places ont participé à l'opération. En dehors du Togo, les établissements du Bénin et du Sénégal s'en sortent avec respectivement 140,346 milliards et 101,254 milliards. Ceux du Burkina Faso s'adjugent 73,500 milliards et ceux du Mali 54,800 milliards. Alors que la Guinée-Bissau n'a pas participé à l'opération, les établissements de la Côte d'Ivoire et du Niger s'adjugent 10,000 milliards et 5,500 milliards respectivement.

Au cours du premier trimestre 2013, la Banque centrale a accru les montants mis en adjudication.

Sur le marché à une semaine, le montant moyen hebdomadaire mis en adjudication est passé de 514,6 milliards au cours du quatrième trimestre 2012 à 557,7 milliards, soit une progression de 43,1 milliards. Sur le guichet à un mois, le montant moyen mensuel retenu lors de l'adjudication a été porté de 431,9 milliards à fin décembre 2012 à 450,0 milliards à fin mars 2013.

Les opérations d'injection de liquidité ont été réalisées à taux variables et assorties du taux minimum de soumission de 3,0% du 16 juin 2012 au 15 mars 2013 et de 2,75% à compter du 16 mars 2013. Sur le guichet hebdomadaire, le taux moyen pondéré s'est légèrement replié, passant de 3,08% à fin décembre 2012 à 3,02% à fin mars 2013. Sur le guichet à un mois, le taux moyen pondéré est ressorti à 3,10%, stable par rapport à la situation du quatrième trimestre 2012, indique la Banque centrale.

## En Côte d'Ivoire

# Besoins de lever 720,5 milliards Cfa pour l'entretien des routes

Sur les 10 prochaines années, la Côte d'Ivoire, première puissance économique de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), veut mobiliser par la fiscalité, notamment par la redevance d'usage de la route, 1,1 milliard d'euros (environ 720,5 milliards de francs Cfa) pour financer partiellement l'entretien de son réseau de transport routier dont le coût total de

FOOTBALL/ TOGO/

## Les arbitres renforcent leurs capacités

Plus d'une soixantaine d'arbitres officiant dans le championnat national sont depuis mercredi matin en stage de renforcement des capacités au siège de la Fédération Togolaise de Football.

Organisé par la Commission permanente des arbitres en collaboration avec l'association nationale des arbitres, ce stage de trois jours permettra de sélectionner, après trois jours de travaux, les arbitres aptes à officier en première division.

Il s'agit aussi pour les participants de faire le bilan de la saison dernière, de recenser les problèmes et de faire un programme d'intervention dans les différentes sections afin que tous les arbitres aient le même niveau de compréhension d'un point à un autre, comme l'a indiqué M. Bébou Bakoubébilé, président de la Commission des arbitres.

Le point d'orgue de ce stage consistera à faire passer aux arbitres



la visite médicale et le test physique. «C'est à l'issue de ces deux

tests que nous pourrons dresser une liste des arbitres qui sont ap-

tes à officier en première division», a en outre ajouté M. Bébou

FOOTBALL/

## Le doublé pour Kaizer Chiefs

Les Kaizer Chiefs ont réalisé le doublé Coupe-championnat. Dix jours après avoir retrouvé un titre qui lui échappait depuis 2005, le club de Soweto a remporté la finale de la Coupe, après prolongations, face à SuperSport United. L'unique but de la rencontre jouée à Durban devant 55.000 spectateurs a été marqué par l'attaquant international Bernard Parker.

Deuxième couronnement de la saison, les Chiefs, avaient signé une troisième victoire dans la "Premier Soccer League" après celles de 2004 et 2005 avec un bilan de 15 victoires, 12 nuls et 3 défaites, 48 buts marqués et 21 buts encaissés.

Avec 56 points, soit seulement un point de retard, Platinum Stars a terminé à la seconde place tandis que le tenant du titre, Orlando Pirates, qualifié pour la phase de poules de la Ligue des champions Orange a pris la troisième place avec un déficit de 5 points.

En bas de classement les Black Leopards, derniers, ont été relégués en deuxième division, tandis que Chippa United devra jouer les barrages pour conserver sa place en Premier League.

### Algérie : Sétif conserve son bien

Le rideau est tombé sur le championnat d'Algérie de ligue 1 professionnelle avec le deuxième sacre consécutif de l'Entente de Sétif, assurée du titre depuis une semaine et qui a essuyé sa première défaite



de la saison à domicile lors de la 30e et dernière journée en s'inclinant face au CS Constantine sur le score de 3 à 1.

C'est le 6e titre dont le second consécutif décroché par "l'Aigle noir" après ceux de 1968, 1987, 2007, 2009 et 2012 qui lui permet de s'installer en troisième position derrière le MC Alger et ses sept couronnes mais encore très loin de la JS Kabylie qui en compte 14.

L'ES Sétif a remporté 18 de ses 30 matches, concédant 7 défaites et 5 nuls, avec la ligne d'attaque la plus efficace (55 buts) et seulement la huitième défense (27 buts).

Derrière Sétif, terminent dans l'ordre l'USM El Harrach, le MC Alger, le CS Constantine et l'USM Alger. Le Chabab Aurès Batna, le Widad Athletic Tlemcen et l'USM Bel-Abbès classés respectivement 14e, 15e et 16e sont relégués en

deuxième division.

### Maroc : le Raja Casablanca champion pour la 11e fois et mondialiste

Le Raja Casablanca a remporté samedi le 11e titre de champion du Maroc de football de son histoire à la faveur de son succès 2-1 face à El Jadida, lors de la 29e et avant-dernière journée.

Le Raja compte quatre points d'avance sur son poursuivant, les FAR Rabat, qui ont concédé le nul à domicile (1-1) face au Moghreb de Fès, et ne peut donc plus être rejoint.

Le titre a une saveur toute particulière cette année car il va permettre au Raja de représenter le Maroc, pays hôte, lors de la prochaine Coupe du monde des clubs qui aura lieu à la fin de l'année à Marrakech et Agadir (11-21 décembre).

Le Raja Casablanca est le seul club marocain à avoir déjà participé à cette compétition intercontinentale, en 2000, à la faveur de son succès l'année précédente en Ligue des champions d'Afrique, trophée qu'il a remporté à trois reprises.

FOOTBALL/

## Les dessous du lucratif nouveau contrat sponsoring du Real Madrid

Le Real Madrid a présenté ses nouveaux maillots pour la saison prochaine. Des maillots qui font la part belle à un nouveau sponsor en échange d'un très gros chèque.

Depuis six ans, le Real Madrid arborait une tunique floquée du nom de Bwin, société de paris en ligne. Hier, au cours d'une conférence de presse au Santiago Bernabeu, le président du club merengue Florentino Pérez a tourné cette page en annonçant officiellement la signature d'un accord avec le groupe Emirates Group, propriétaire de la compagnie aérienne Fly Emirates pour les cinq prochaines saisons.

«Aujourd'hui, nous scellons un partenariat extraordinaire. Le Santiago Bernabeu est, depuis deux ans déjà, la maison d'Emirates et cet accord est très important sur le plan stratégique. Nous voulons que le Real Madrid soit fort sur le plan économique et Emirates est la compagnie aérienne la plus importante du monde. C'est une alliance pour le présent et le futur», a-t-il expliqué fièrement, repris par Sheikh Ahmed Bin Saeed Al Maktoum, président de Fly Emirates et d'Emirates Group.

«Nous sommes fiers parce que nous nous associons au club le plus prestigieux du monde. Cette alliance offrira des avantages aux centaines de millions du Real Madrid à travers le monde», a-t-il confié. Pour s'offrir une exposition mondiale grâce à la tunique blanche, le groupe du Moyen-Orient a dû aligner un gros chèque. Selon le quotidien espagnol El Confidencial, la Casa Blanca percevra au minimum 25 M€ par saison lors des cinq prochains exercices.

moovcommuniqué



Il nous a été donné de constater depuis quelques jours que des personnes mal intentionnées, se faisant passer pour des agents du circuit de distribution de Moov, procèdent à la vente aux populations de fausses cartes SIM de transfert de crédit (EMOOV).

Les agents autorisés à vendre ce type de cartes SIM sont nos vendeurs motorisés identifiables facilement par :

- La moto aux couleurs de Moov
- Le port du gilet Moov
- Le port d'un badge de service

Toute personne ne remplissant pas les conditions précitées ne fait pas partie des agents autorisés et ne peuvent en aucun cas procéder à ce type de vente.

Nous vous prions par conséquent de redoubler de vigilance et vous invitons à dénoncer toute personne se livrant à ce type de vente au poste de police le plus proche !

La Direction Générale



www.moov.tg

777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)



groupe etisalat

FOOTBALL/ FINANCES

## Le Bayern règne en maître

L'Allemagne semble avoir définitivement pris le pouvoir... Après avoir placé deux clubs en finale de la Ligue des champions 2013 et alors que la sélection nationale reste parmi les meilleures au monde, voilà le Bayern Munich au sommet des clubs les plus riches de la planète.

Ce n'est pas un sondage résultant d'une enquête douteuse sur les trottoirs européens mais une estimation plutôt sérieuse. Le Bayern Munich vient de déloger Manchester United au sommet de la pyramide des clubs les plus puissants du monde d'un point de vue financier. Exit la référence en la matière, les Red Devils de l'éternel et pourtant retraité Sir Alex Ferguson, qui payent peut-être aussi leurs mauvais résultats récents en coupe d'Europe, et place aux géants bavarois. Selon l'étude réalisée par Brand

Finance, la valorisation du Bayern Munich est estimée à 668 millions d'euros. Le champion d'Angleterre 2013 n'est toutefois pas très loin et reste sur la deuxième marche du podium avec ses 650 millions d'euros. "Le Bayern Munich est habitué à tout dominer sur le sol allemand, mais sa présence continue en Ligue des champions a permis au club d'avoir accès à un public mondial, déclare Dave Chattaway pou Brand Finance. Le défi est maintenant pour tous les clubs de la Bundesliga et la ligue elle-même, de

voir s'ils peuvent exporter leur force de marque nationale en débouchés mondiaux". Difficile toutefois à imaginer puisque le modèle économique qui existe en Bundesliga est bien singulier. "En Allemagne s'applique un système économique très particulier que l'on ne voit pas dans d'autres pays, la règle du „50 plus 1", ce qui implique que, juridiquement, un club appartient à la majorité des voix. Quelle que soit la participation d'un investisseur au sein d'un capital social d'une SARL, au maximum 50 moins 1 voix sont à sa

disposition. C'est un concept qui ne correspond pas du tout aux formules que l'on connaît en Angleterre ou en Espagne, où les gros investisseurs deviennent immédiatement propriétaires du club en devenant actionnaires majoritaires. C'est impossible en Allemagne, c'est pour cela que la Bundesliga n'intéresse pas les fonds d'investissements comme en Premier League ou en Liga", explique Dietmar Hopp, l'homme d'affaires allemand qui a investi beaucoup à Hoffenheim.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

Société/Togo

## Les femmes qui fument ont mauvaise presse

L'OMS et ses partenaires célèbrent aujourd'hui la Journée mondiale sans tabac afin d'alerter le grand public sur les dangers pour la santé liés au tabagisme qui tue chaque année six millions de personnes. Nous vous présentons à cette occasion un reportage sur les femmes qui fument la cigarette au Togo.

**Etonam Sossou**

En soirée, les week-ends, dans les bars et autres lieux de réjouissance, souvent loin des regards de leurs parents, les jeunes togolaises fument de plus en plus. Pour certaines, la cigarette est un signe d'émancipation. Pourtant, la consommation du tabac par les femmes est très mal perçue dans la société togolaise.

Au Togo, les hommes acceptent difficilement la compagnie des femmes qui fument. Pierre, étudiant de 25 ans, les assimile même facilement à des «filles de mauvaise vie». «Quand une fille a vécu sous l'autorité ou le contrôle des parents, il est difficile qu'elle fume. Une fille qui fume est une fille libre ou qui a de la mauvaise

compagnie», affirme Patrick. Difficile donc pour Patrick de cheminer avec Alice, élève dans un établissement privé de la place, une fumeuse de 23 ans qui confirme l'aversion de ses compagnons pour la cigarette. «Je me suis séparée d'au moins trois garçons parce qu'ils n'acceptaient plus de me voir fumer. Au début, quand ils me faisaient la cour, ils savaient bien que je fumais. Ils avaient peut-être l'espoir de me convaincre d'arrêter, mais ça n'a pas marché», raconte-t-elle.

### Mauvaise presse

Si la cigarette chez les femmes a mauvaise presse, c'est peut-être parce que le phénomène est surtout répandu dans les lieux de réjouissance nocturne. Tous les



soirs et surtout les week-ends au «Bar Shangai» au carrefour la Pampa, le constat est frappant.

Dans ce bar, des dizaines de jeunes filles, mineures parfois, fument. Certains bars étant connus pour être de hauts lieux de luxure, rencontrer une jeune fille qui fume peut souvent amener à la confondre à une prostituée. «Elles fument parce qu'elles travaillent tard la nuit. Ça leur permet de travailler sous le froid», déclare Cyrille, un responsable de la sécurité d'un bar de Lomé. C'est sans aucun doute pourquoi, chez certains comme Patrick est facile d'établir le parallèle entre une femme qui fume et une prostituée. «C'est vrai que souvent la cigarette est un signe qui permet de distinguer la prostituée et de l'aborder plus facilement», admet Cyrille. «Mais ce n'est pas le seul signe. Il y a souvent aussi les vêtements très sexys qui permettent de les remarquer. Car il y a aussi des jeunes filles qui

fument, alors qu'elles ne sont pas prostituées», a-t-il nuancé. «C'est un mauvais cliché», dénonce Alice. «C'est parce que les jeunes filles n'ont pas l'autorisation de fumer dans leurs maisons familiales qu'elles se retrouvent le soir et dans les bars pour le faire», ajoute Alice.

### Imitation et émancipation

Elles fument souvent pour imiter d'autres. Alice reconnaît avoir commencé à fumer en imitant certaines camarades. «Au début, j'ai vu des amies qui fumaient. J'ai essayé, et c'est devenu une habitude au point qu'à ce jour il m'arrive de fumer trois paquets en une seule journée». Influencées par leurs compagnies ou par les séries télévisées occidentales où elles voient des femmes fumer sans gêne, les jeunes togolaises se mettent à la

cigarette. Souvent à l'insu de leurs parents. «Bien sûr, je ne fume jamais quand je suis à la maison. Mais le soir, quand je sors, je m'enflamme», rigole Alice, qui explique aussi que les jeunes filles qui fument y trouvent souvent un moyen de se convaincre qu'elles sont assez grandes. Selon elle, une jeune fille qui fume a l'impression de s'émanciper. Non seulement parce qu'elle défie les interdits fixés par ses parents, mais aussi parce que ça attire l'attention des hommes.

**O b s t i n a t i o n**  
Même si elles fument de plus en plus, les jeunes togolaises sont conscientes du danger que cela représente. «Personnellement, je fume mais je ne souhaite pas que ma fille de 3 ans le fasse un jour», déclare Alice. Un simple souhait en somme car, comme le reconnaît Alice, il est extrêmement difficile de surveiller les jeunes filles qui ont tendance à se cacher et à profiter de l'absence de leurs parents pour briser les interdits. «Ma mère a fini par se rendre compte que je fumais. Un jour, elle m'a amenée chez un médecin. Ils ont fait une radio des poumons et, pour me décourager, ils m'ont montré les résultats d'autres poumons. J'ai pris peur parce que ce que j'ai vu était horrible. Ma mère a comploté avec le médecin, qui m'a fait croire que j'avais les poumons tout noirs. J'ai essayé d'arrêter mais je n'ai pas pu», raconte Alice, la cigarette à la main.

Moov-Togo étend son implantation à Lomé

## Une nouvelle franchise à Adidogomé

Moov a inauguré le 28 mai 2013 sa franchise d'Adidogomé en présence des autorités traditionnelles, militaires et civiles de cette banlieue. Après avoir retracé le parcours de Moov depuis son retour en 2010, M. Aubert Cissoko, Directeur Commercial et service clientèle à Moov-Togo, a rappelé à l'assistance l'importance de la politique de proximité amorcée par son entreprise. Pour Togbui Sémékouawoll, chef canton d'Aflao Sagbado, l'ouverture d'une agence Moov dans sa localité vient réduire en coût et en temps les déplacements des abonnés de cet opérateur de téléphonie mobile. Il a en outre souhaité l'ouverture d'autres franchises dans son canton qui comporte 37 villages.

Rappelons que Moov-Togo est le seul opérateur privé de téléphonie mobile au Togo. Il compte aujourd'hui 1 million six cent



milles abonnés. Un vaste programme d'extension de son réseau dénommé «Big Bang», lui a permis de passer de 46 localités couvertes en janvier 2010 à 151 localités en fin décembre 2012. Et, qu'entre 2010 et 2013, environ 177 nouvelles localités ont été couvertes pour plus de 30

milliards de Frs CFA d'investissements. Moov va poursuivre l'extension de son réseau et atteindre 242 localités couvertes d'ici fin Août. Ainsi les localités comme Wagba, Avetonou Dalave et Kologo seront couvertes dans les prochains jours.

Afrique de l'Ouest et Centrale

## La Banque mondiale va financer l'installation de centres d'excellence

Des centres d'excellence dans les Sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (Stern), la santé et l'agriculture verront bientôt le jour en Afrique de l'Ouest et Centrale. L'annonce a été faite, en début de semaine, par l'économiste principal de la Banque mondiale pour l'éducation en Afrique, Andreas Blom. Il a animé un point de presse à l'issue de la première journée de la rencontre de l'Association des universités africaines (Aua). Pour accueillir ces centres, les universités des 7 pays retenus (Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Nigeria et Togo) doivent concourir.

Plusieurs universités et autres institutions de ces Etats peuvent poser leur candidature, a affirmé M. Blom, qui a toutefois précisé qu'il faut un thème sur les Stern, la santé et l'agriculture. De même, un partenariat avec une institution régionale, des bases de l'excellence (chercheurs qualifiés), une coopération avec une institution de haut niveau, un bon plan d'exécution et un leadership avéré sont également nécessaires à l'obtention de cette aide. A tout cela s'ajoute la stabilité. L'objectif est de faire en sorte que l'Afrique dispose de ressources de qualité pour exploiter ses

ressources, notamment dans les domaines agricole, pétrolier et minier, a indiqué M. Blom. Il a fait remarquer qu'un enseignement de qualité ne repose pas uniquement sur la disponibilité de ressources financières ; il faut aussi un leadership, l'innovation (créativité) et une bonne gouvernance. Andreas Blom a avancé que 130 millions de dollars seront investis dans ces centres qui doivent être de véritables pôles d'attraction, parce que devant fournir une formation de qualité pour assurer l'employabilité et impacter le développement du continent.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1166 DE LOTO BENZ DU 22 MAI 2013

Bienvenue à toutes et à tous à ce tirage de Loto BENZ qui porte ce mercredi 29 Mai le N°1167.

C'est à DAPAONG, BADOU et LOME que des gagnants de gros lots ont été répertoriés lors du dernier tirage de Loto BENZ.

Ainsi, l'opérateur 1131 et 2103 basés respectivement à DAPAONG et BADOU ont recensé chacun un gagnant d'un lot de 500.000 F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1167 de LOTO BENZ du mercredi 29 MAI 2013

Numéro de base

17

46

18

13

50